



La réservation d'un séjour en Emplacement ou en Mobile-Home implique obligatoirement l'acceptation des conditions générales de vente par les parties contractantes et est soumise à l'acceptation par le camping. Nos hébergements sont destinés à une clientèle familiale, seront donc traités en priorité les réservations correspondant à ce critère.

1. Réservation - Location - Séjour

La location est définitive dès sa confirmation par le Camping de La Pascalnette®.

Celle-ci est donnée, dans la limite des disponibilités, à réception de :

- l'acompte de 30% du total du séjour, augmenté des frais de réservation,
- l'assurance annulation si souscrite,
- les pages des présentes conditions générales de vente dûment datées, signées et approuvées,

et vaut engagement de location.

Règlement :

- A plus de 30 jours de la date d'arrivée sont acceptés : carte bancaire sur le site internet, virement bancaire, chèque ou chèques vacances.
- Pour les réservations intervenant à moins de 15 jours de la date d'arrivée, seuls les paiements par CB sur le site internet ou virement bancaire sont autorisés. Pour toute réservation intervenant moins de 30 jours avant le début du séjour, la totalité du prix devra être payée lors de la réservation à savoir : les frais de réservation, la totalité du séjour et l'éventuelle assurance annulation.
- Sur place : carte bleue ou espèces (chèque et chèques vacances non acceptés).

NB : CHEQUES VACANCES : Le règlement par chèques vacances n'est accepté que si lesdits chèques vacances sont :

- envoyés AVANT l'arrivée et dans les délais du contrat : 30 jours avant la date d'arrivée
- au NOM d'un des participants au séjour.

AUCUN REGLEMENT par CHEQUES VACANCES NE SERA ACCEPTE le JOUR D'ARRIVEE

Frais de réservation : ils ne sont jamais remboursables. Emplacement et mobile-homes : 11 € pour une réservation de 1 à 4 nuits (sauf juillet et août) et 22 € à partir de 5 nuits. Le Coin des Copains® : 30€

Conformément à l'article L 121-20-4 du code de la consommation dérogeant à l'article 121-20 du même code, nos prestations, dans le cadre de la réservation par internet, ne sont pas soumises au délai de rétractation. Les sommes réglées ne sont donc pas remboursables.

La taxe de séjour : de 0,66 € par jour et par personne à partir de 18 ans - est perçue pour le compte de la commune. Tout changement de tarif intervenant même après la réservation sera entièrement répercuté.

Le solde doit être réglé 30 jours avant la date d'arrivée.

Défaut de paiement : en cas de retard dans le paiement du solde de plus de 8 jours, la réservation sera annulée automatiquement et les conditions décrites ci-après trouveront application

Le prix est celui arrêté au jour de l'établissement de l'option ou de la réservation, en tenant compte de la TVA en vigueur ; tout changement de taux légal sera répercuté sur le prix à payer.

Les tarifs indiqués sont garantis jusqu'au 31 décembre 2018.

Le camping se réserve le droit de modifier les tarifs à tout moment au-delà de la date indiquée. Les séjours seront facturés sur la base des tarifs en vigueur au jour de la réservation, et ce sous réserve

des disponibilités. Les offres et promotions sont non rétroactives et non cumulables.

Le Camping de la Pascalnette se réserve le droit de refuser toute réservation d'un client avec lequel existerait un litige antérieur.

Un emplacement précis ne pourra être garanti. Seuls les dates et le type d'hébergement sont garantis.

Toute demande de modification des critères de réservation ne pourra être acceptée qu'en fonction des disponibilités du camping. A défaut, le client devra effectuer son séjour selon les conditions initiales ou l'annuler dans les conditions ci-après.

La location est personnelle et incessible. Aucune sous-location ne sera admise sous peine d'expulsion immédiate.

Dans le cas où le preneur ne s'est pas présenté le jour de son arrivée, le Mobile-Home / Le Coin des Copains ou l'Emplacement, pourra être considéré libre et la location annulée à partir de 12 H le lendemain.

Les clients sont tenus de se conformer au règlement intérieur du camping, l'assurance responsabilité civile est obligatoire pour tous les locataires. Un état descriptif du Camping de La Pascalnette est consultable : www.lapascalnette.fr

Seuls les barbecues ou plancha A GAZ sont autorisés.

2. Assurance annulation

Il est possible de souscrire une assurance « annulation ou interruption de séjour », auprès d'une société d'assurance indépendante partenaire du Camping en réglant la cotisation indiquée sur le contrat de location. Cette assurance devra être souscrite simultanément à la réservation. Elle n'est pas remboursable en cas d'annulation. En cas d'annulation le remboursement éventuel sera soumis aux conditions de ladite assurance. Vous pouvez également contacter votre assurance afin d'obtenir une extension de vos garanties.

Aucun remboursement ne sera effectué par le camping.

3. Période / Arrivées / Départs / Dépôt garantie

Avant et après saison : forfait de 2 nuits minimum pour les locations

Pont Ascension location de 3 nuits minimum pour les locations et les emplacements camping

Arrivées :

Basse Saison : à partir de 15 h et jusqu'à 18h00

Haute Saison (juillet / août) : à partir de 16h et jusqu'à 20h pour les locations et à partir de 14h jusqu'à 20h pour les emplacements de camping.

Départs :

Locations : 10h maximum

Emplacements de camping : 11h maximum.

A. Locations

A partir du 06 Juillet et jusqu'au 31 août 2019 les locations se font à la semaine, du Samedi au Samedi ou du Dimanche au Dimanche.

Sauf Coco Sweet Bungalow toilé SANS sanitaire et Le Coin des Copains® du Dimanche au dimanche exclusivement.

Dépôt de garantie (chèque ou empreinte de carte bancaire) : demandé à l'arrivée

- 200€ pour les mobile-homes « Classique » « Avantage » « Coco Sweet » ;

- 300€ pour les Mobile-Homes « Privilège » « Patio » « Îles d'Or » « Le Coin des Copains »

et restitué en fin de séjour, en fonction de l'inventaire et de l'état des lieux (sur rendez-vous pris au plus tard la veille du départ). NB : Mobiles-homes climatisés : le coût de la télécommande de la

climatisation étant de 180 € ce montant vous sera facturé en cas de bris ou de perte.

Le preneur autorise le loueur à effectuer tous travaux de maintenance nécessaires (intérieur et extérieur) ou de changement de la bouteille de gaz, même en son absence.

Le nettoyage de la location est à la charge du locataire qui doit le restituer en fin de séjour en parfait état de propreté ; à défaut la somme de :

- 80€ sera retenue sur le dépôt de garantie (mobile-home / Coco Sweet)

- 150€ sera retenue sur le dépôt de garantie (Le Coin des Copains®)

Dans le cas où le client aurait choisi de régler les frais de ménage, ceux-ci ne comprennent pas le nettoyage de la vaisselle, du barbecue / plancha et des ustensiles de cuisine, ni le vidage des poubelles.

La retenue du dépôt de garantie n'exclut pas un dédommagement supplémentaire pour des dégâts supérieurs au montant de celui-ci. En cas de départ en dehors des heures prévues, notre personnel sera seul juge de l'état de propreté de la location. Si elle est rendue en bon état, le dépôt de garantie sera détruit ou annulé.

Les draps sont fournis dans les mobile-homes Îles d'Or®, Patio® et Privilège®. Excepté dans les mobile-homes Îles d'Or®, le changement de draps en cours de séjour sera facturé au tarif en vigueur.

L'échange des draps se fera directement au mobile-home et uniquement du lundi au vendredi.

NB : La Préfecture du Var, interdit l'ajout de tentes sur les locations.

B. Emplacements de camping

A partir du 06 juillet et jusqu'au 24 Août 2019, les locations d'emplacements sont d'une semaine minimum avec arrivée et départ les samedis ou les dimanches.

Il est INTERDIT de planter des clous, vis, pitons dans les arbres sous peine d'une amende forfaitaire de 10 euros par clou !

Cordes à linge interdites par la Préfecture du Var). Un étendoir est mis à votre disposition sur l'emplacement contre un dépôt de garantie de 20 Euros.

Une seule caravane par emplacement.

Les forfaits 2 ou 3 personnes sont applicables à toute la durée du séjour et ne sont pas modifiables en cours de séjour. Au-delà du nombre de personnes prévu dans le forfait, c'est le tarif à la personne supplémentaire qui s'appliquera dans la limite de 6 personnes maximum par emplacement.

Garage mort : emplacement occupé par du matériel de camping en l'absence du propriétaire pendant 1 ou plusieurs nuits.

4. Animaux domestiques

Les animaux domestiques (deux maximum) sont autorisés dans l'enceinte du camping dans les Mobile-Homes/ Coco Sweet/ et emplacements sous réserve de présentation du certificat de vaccination contre la rage (J.O du 03/05/1984) et sous la condition de ne jamais les laisser seuls ou enfermés dans celui-ci.

SONT EXPRESSEMENT INTERDITS :

- Les animaux dans Le Coin des Copains®.
- Les chiens catégorie 1 et 2 ou type molosse dans l'enceinte du camping.

5. Véhicule

Un seul véhicule est compris dans le prix de la location. Un deuxième véhicule (voiture, moto ou remorque) est admis selon les disponibilités et soumis au paiement de la redevance en vigueur, car stationné dans l'enceinte du Camping. Ce véhicule supplémentaire doit ETRE STATIONNE SUR



L'EMPLACEMENT loué. Pour des raisons de sécurité, aucun véhicule ou matériel ne devra déborder de l'emplacement loué ou être stationné ailleurs sous peine de la facturation d'une pénalité de 10 euros par jour.

Pour les motos, un badge d'entrée dans le Camping vous sera remis contre un chèque ou empreinte de CB en dépôt de garantie d'un montant de 35€, non encaissé sauf en cas de perte, vol ou non restitution le jour de votre départ.

6. Animations

L'équipe d'animation intervient en juillet et en août exclusivement. Le club enfants est ouvert aux enfants de 4 à 12 ans sur inscription lors de l'apéritif d'accueil le dimanche soir. Pour certaines activités, un âge est requis (« Escal'Arbre » : 8 ans), se renseigner avant : aucune dérogation n'est possible. Animations sportives Ado / adultes : de 12 à 17 ans et plus.

7. Restaurant

Le restaurant est réservé aux clients du camping et leurs invités.

8. Parc aquatique

Le parc aquatique est exclusivement réservé aux clients du camping. Les bracelets d'accès à la piscine du camping vous seront apposés au poignet en fonction du nombre de personnes prévues au séjour et effectivement présentes à votre arrivée contre un dépôt de garantie, non encaissé sauf en cas de perte, vol ou non restitution des bracelets le jour de votre départ.

Le port du bracelet est strictement obligatoire pour accéder à l'espace aquatique. Tout contrevenant en sera expulsé.

Les enfants, quel que soit leur âge, doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte responsable et y sont sous sa seule responsabilité.

Pour des raisons règlementaires, il est interdit de s'alimenter dans l'enceinte du parc aquatique. Seules les boissons non alcoolisées dans un récipient en plastique achetées à la buvette du parc aquatique seront autorisées.

Conditions pour les invités au Parc Aquatique :

- **4 invités maximum par séjour et par numéro d'emplacement.**

- L'indemnité d'accès par invité est à la charge du client et son montant est un forfait journalier non modulable en fonction de l'heure d'arrivée des invités.

- pas d'invité les week-ends entre le 6 juillet et le 25 août.

- Le nombre de personnes présentes dans sa location ou son emplacement ne pourra être utilisé pour réduire le montant de l'indemnité invité.

- Cette demande devra intervenir LA VEILLE de la venue des invités et ne sera acceptée que dans la limite de la capacité d'accueil du parc aquatique et de sa fréquentation au jour de la demande

- Les personnes invitées devront impérativement porter un bracelet d'accès spécifique qui leur sera

apposé par le personnel d'accueil à leur arrivée contre un dépôt de garantie de 30 euros par bracelet. Les bracelets devront être restitués avant la fermeture du bureau d'accueil.

Conformément à la législation et aux règles d'hygiène en vigueur pour les piscines, le port d'un maillot de bain est obligatoire dans l'enceinte du parc aquatique :

- aucune personne habillée ne sera admise,
- Les enfants en bas âge doivent impérativement porter des couches conçues spécialement pour la baignade, ce pour le respect des normes d'hygiène,
- pour les femmes, seuls les maillots de bain une pièce ou deux pièces sont acceptés (maillot de bain intégral interdit),
- pour les hommes : shorts strictement interdits, seuls les slips ou boxer de bain sont autorisés,
En cas de non-respect, l'accès au parc aquatique sera suspendu.

9. Capacité - Sécurité

Pour des raisons de sécurité et d'assurance, il est interdit de dépasser le nombre d'occupants prévu par type d'hébergement.

Lorsque le camping est complet et/ou à titre exceptionnel, après accord express de la direction, une dérogation pourra être accordée pour accepter une personne supplémentaire au-delà de la capacité prévue du type d'hébergement concerné, au tarif de 20€ par nuit et par personne.

Important : le port d'un bracelet est obligatoire, ceci pour vous assurer un maximum de sécurité et éviter l'intrusion de personnes extérieures.

La personne effectuant la réservation devra être âgée d'au moins 18 ans, être capable juridiquement de contracter conformément aux présentes conditions générales et garantir la véracité et l'exactitude des informations. Pour des raisons évidentes de sécurité (piscine, évacuation possible du terrain de camping en cas d'alerte météo, etc.) ou de santé (ex : hospitalisation éventuelle pendant le séjour), les mineurs non accompagnés de leur administrateur légal ne sont pas admis. Notre terrain de camping n'est pas habilité, au sens du décret n°2002-883 du 3 mai 2002 relatif à la protection des mineurs à l'occasion des vacances scolaires et des loisirs, à assurer des séjours collectifs ou individuels hors du domicile familial de mineurs de moins de 18 ans non accompagnés de leurs administrateurs légaux.

10. Conditions d'annulation

Tout séjour commencé est dû en totalité.

Nous ne pouvons être tenus pour responsables de cas fortuits, de force majeure, événements climatiques, décisions juridiques qui viendraient perturber, interrompre ou empêcher le séjour. Aucune réduction ni remboursement ne sera consenti en cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé quelle qu'en soit la cause.

Toute demande d'annulation de séjour doit être portée à notre connaissance par écrit (lettre recommandée avec accusé de réception ou email) dans un délai de 48 heures suivant l'événement la

motivant, seule la date du fait générateur est prise en compte. Si l'annulation intervient **plus de 30 jours avant la date prévue d'arrivée**, l'acompte et les frais de réservation vous seront facturés. Si l'annulation intervient **moins de 30 jours avant la date d'arrivée prévue**, 100% du montant total de votre séjour et les frais de réservation vous seront facturés. **Les frais de réservation ne sont jamais remboursés.**

11. Pertes, vols, dégradations

La responsabilité du Camping de La Pascalinette ne saurait être engagée en cas de perte, de vol ou de dégradation d'effets personnels tant dans les hébergements que sur les emplacements, parking ou locaux communs. Nous vous conseillons de contacter votre compagnie d'assurances afin d'obtenir si nécessaire une extension de vos garanties personnelles.

12. Droit à l'image

Vous autorisez expressément et sans contrepartie le camping, à utiliser tous les supports de photographie et de vidéo de vous ou de vos enfants qui pourraient être prises au cours de votre séjour pour les besoins publicitaires du camping.

13. Vidéo surveillance

La télésurveillance couvre l'ensemble des bâtiments et des emplacements permettant à la fois l'accueil du public, le stationnement des véhicules et l'entreposage des matériels, mais aussi les accès aux parties privatives réservées aux logements de fonction. Le système de télésurveillance permet d'enregistrer sur un support vidéo les accès directs aux bâtiments et aux emplacements, ainsi que les voies de circulation à l'intérieur du camping. La Direction se réserve la faculté d'utiliser les enregistrements pour vérifier l'identité et l'habilitation des personnes accédant aux lieux surveillés. Les enregistrements sont conservés pendant une période maximum de 2 mois et peuvent être consultés sur demande ; conformément aux dispositions de la loi « Informatique et Liberté » vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant qui sont enregistrées.

14. Médiation des litiges de la consommation

Conformément aux dispositions du Code de la consommation concernant le « processus de médiation des litiges de la consommation », le client a le droit de recourir gratuitement au service de médiation proposé par la SAS Camping de La Pascalinette. Le médiateur « droit de la consommation » proposé est MEDICYS. Joignable par voie électronique www.medicys.fr ou voie postale MEDICYS - Centre de médiation et règlement amiable des huissiers de justice- 73 bd de Clichy 75009 PARIS.

15. Droit applicable

Les parties conviennent que ce contrat est soumis au droit français. En cas de litige relatif à leur interprétation et/ou à leur exécution le Tribunal de Grande Instance de TOULON sera seul compétent.

Merci de signer les Conditions Générales de Ventes pages 1 et 2 dans le cadre en bas à droite, et de renseigner cette page.

Assurance annulation : Je la souscris OUI ou NON (entourer votre choix)

Je soussigné(e) déclare accepter et approuver sans réserve les présentes conditions générales de vente de la SAS Camping de La Pascalinette.

Prénom

Nom

Date

Lu et approuvé

.....

.....

.....

.....